

Brève de sécurité

Avril 2009

La sécurité à vélo

Les beaux jours sont de retour ... et les vélos aussi! Que vous utilisiez votre vélo pour aller travailler ou pour le plaisir, une chose est sûre: il doit être bien équipé.

Il vaut donc la peine de contrôler particulièrement les points suivants:

- Les freins sont-ils en ordre? La chaîne est-elle graissée? Les pneus sont-ils suffisamment gonflés? La sonnette fonctionne-t-elle?
- Votre vélo a-t-il déjà sa nouvelle vignette? Vous avez jusqu'au 1er juin pour la renouveler.
- Votre vélo est-il correctement éclairé? Dès la tombée de la nuit, le risque d'accident est trois fois plus élevé que de jour. Optez pour un éclairage fixe: vous ne risquez pas de l'oublier!
- Attention à la tête: que cela soit pour un court trajet en ville ou en excursion avec toute la famille, pédalez toujours casqués! Le casque protège de graves blessures à la tête qui peuvent parfois laisser des séquelles à vie. Achetez un casque bien adapté à votre tête et conforme à la norme EN 1078.



En achetant un casque cycliste entre le 1er avril et le 15 mai 2009 dans un magasin spécialisé, vous bénéficierez d'une réduction de 20 francs.

Plus d'informations sur www.casque.ch

Vous trouverez des informations plus détaillées concernant l'équipement et le comportement adéquats ainsi que des conseils fort utiles dans la brochure «Faire du vélo. Pédaler en toute sécurité».

Commandez la brochure **ici** (no de commande 3.018)

bpa – Bureau de prévention des accidents
Hodlerstrasse 5a
CH-3011 Berne
Tél. +41 31 390 22 22
Fax +41 31 390 22 30
info@bpa.ch
www.bpa.ch